

Julien GIUDICELLI

21 rue pomme d'or
33000 BORDEAUX
Tel. : 06 78 37 09 83
Julien.giudicelli@gmail.com
Né le 16 juillet 1970 à Marseille

SITUATION STATUTAIRE

- Depuis 2003** Maître de conférences en droit public à l'université de Bordeaux
- 2000-2002 :** A.T.E.R. à la Faculté de Droit de l'Université de Toulon et du Var
- 1997-2000 :** Vacataire à la Faculté de Droit de l'Université de Toulon et du Var

EXPÉRIENCE À L'ÉTRANGER

- 1999-2000 :** Assistant de recherches à la Cour constitutionnelle italienne

Le travail consistait principalement, au sein du bureau de droit comparé du service des études de la Cour, à mettre à disposition des juges des notes relatives à l'actualité jurisprudentielle et législative de l'aire francophone européenne, ainsi que des commentaires concernant l'évolution doctrinale et jurisprudentielle, sur une question donnée relative à un procès pendant.

FORMATION

Doctorat en droit public Université de Toulon et du Var, Faculté de Droit « <i>La Cour constitutionnelle italienne et le référendum abrogatif</i> »	Décembre 2002	<i>Mention très Honorable, Félicitations du jury à l'unanimité, Accord pour la publication en l'état, Proposition pour un prix de thèse</i>
D.E.S.S. de droits de l'Homme et droit humanitaire Université de Paris II (Panthéon-Assas), Faculté de droit	Septembre 1996 (session unique)	
D.E.A. de droit public Université de Paris II (Panthéon-Assas), Faculté de droit	Septembre 1995 (session unique)	<i>Mention Assez Bien</i>
D.E.A. de philosophie du droit Université de Paris II (Panthéon-Assas), Faculté de droit	Septembre 1994 (session unique)	<i>Mention Assez Bien</i>
Maîtrise en droit privé, option carrières judiciaires Université Aix-Marseille III, Faculté de droit	Juin 1992	<i>Mention Bien</i>
Licence en droit Université Aix-Marseille III, Faculté de droit	Juin 1991	<i>Mention Assez Bien</i>
2^{ème} année de D.E.U.G. Université Aix-Marseille III, Faculté de droit	Juin 1990	<i>Mention Assez Bien</i>
1^{ère} année de D.E.U.G. Université Aix-Marseille III, Faculté de droit	Juin 1989	<i>Mention Bien</i>
Baccalauréat série A1 Académie d'Aix-Marseille	Juin 1988	<i>Mention Bien</i>

I – OUVRAGES

- THÈSE POUR LE DOCTORAT EN DROIT
« *La Cour constitutionnelle italienne et le référendum abrogatif* »,
direction assurée Maryse BAUDREZ et Thierry DI MANNO, Professeurs à la
Faculté de Droit de l'Université de Toulon et du Var
*Mention Très Honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité,
accord pour la publication en l'état,
proposition pour un prix de thèse.*
*Le référendum abrogatif italien est une institution insolite de démocratie semi-
directe. Elle est désormais ancrée dans le panorama des instruments de lutte
politique transalpins depuis les années 1970.*
*Le Constituant avait établi des causes d'inadmissibilité de la requête
référendaire dont le contrôle échoit à la Cour constitutionnelle. A l'occasion
d'une jurisprudence foisonnante, cette dernière a non seulement précisé les
causes explicites d'inadmissibilité, mais a également dégagé d'une lecture
systémique de la Constitution de nombreuses causes implicites d'interdiction,
tant formelles que substantielles. Cet élargissement du champ du contrôle
préalable d'admissibilité, critiqué par une partie de la doctrine, répond à
l'exigence de clarté de la question et au respect de la hiérarchie des sources.
Certaines contradictions jurisprudentielles de la Cour ont pu cependant faire
craindre la dérive d'un pouvoir discrétionnaire en matière d'appréciation
préalable de la question référendaire.*
*La Cour constitutionnelle a de surcroît précisé que l'examen préalable
d'admissibilité de la requête n'était pas exclusif d'un contrôle de
constitutionnalité répressif de la norme référendaire. Cette affirmation
jurisprudentielle de principe est corroborée par une analyse de la nature du
référendum abrogatif et par la réfutation de la thèse de l'autorité de chose
jugée des arrêts rendus en matière d'admissibilité. L'invalidation éventuelle
d'une norme référendaire pose néanmoins le problème d'une remise en cause
possible de la décision populaire. L'utilisation des techniques contentieuses de
la Cour constitutionnelle permettrait cependant d'éviter le risque de sa
« délégitimation ».*
- « *L'admissibilité des référendums abrogatifs pour la révision des régimes
électoraux des assemblées parlementaires* », 113 pages, in J. GIUDICELLI,
C. PAPANIKOLAOU, *La justice constitutionnelle Italie-Grèce*, Paris, L.G.D.J.,
1997, 196 pages.

- « *La Gauche contre elle-même ?* », à paraître in *La Lettre d'Italie*, n° 6, mars 2015
- « *Giuseppe Compagnoni, constitutionnaliste rousseauiste ?* », à paraître in T. Santolini, A. Le Quinio (dir.) *Les précurseurs italiens du droit constitutionnel*, actes du colloque de Toulon des 7 et 8 novembre 2014, Bruylant.
- *La composition de la Cour constitutionnelle italienne, entre équilibre et risque de paralysie* », in O. Lecucq (dir.), *La composition des juridictions, perspectives de droit comparé*, Bruylant, 2014, pp. 127-138.
- « *Conservation et protection du patrimoine culturel dans les systèmes italien et français* », in *La Lettre d'Italie*, n°4, fév. 2014, pp. 9-17.
- « *La motivation des décisions de la Cour constitutionnelle italienne : fondements, fonctions et débats* », in *Annuaire International de Justice constitutionnelle*, partie doctrine, (A.I.J.C.-2012), XXVIII, Economica-PUAM, 2013, pp. 53-60.
- « *Esquisse d'une histoire du Parti communiste italien. Le passé d'une espérance (1921-1991)* », in *La Lettre d'Italie*, n°3, oct. 2013, pp. 27-32
- « *Le Gouvernement technique ou la démocratie sans le peuple* », in *La Lettre d'Italie*, n°2, mars 2013, pp. 21-25.
- « *Berlusconi, bouffonnerie ou métaphore ?* », in *La Lettre d'Italie*, n°1, oct. 2012, pp. 15-23.
- « *Quelques propositions naïves pour la résurgence de l'instrument référendaire* », in *Liber amicorum Jean-Claude Escarras, La communicabilité entre les systèmes juridiques*, Bruylant, 2005, pp. 511-532.
- « *Le droit international comme projet. Proposition de lecture des écrits kantien relatifs au droit international public* », in *Revue de la Recherche juridique*, n°1-2004.

Cet article propose une lecture des écrits kantien relatifs au droit international public. L'actualité du projet de l'auteur de Königsberg, inséré dans l'exigence morale d'un « devoir-espérance » ou « impératif historique », met cependant en lumière les apories du « devoir-faire » propres, précisément, au droit international public. Ces impasses résultent des contradictions entre l'« impératif historique » et l'impératif catégorique pratique du « souverain bien ». Le Droit international ne saurait, en d'autres termes, qu'être projet.

- « *Decentramento e revisione costituzionale in Francia* », in *Le Autonomie*, n° 4-2004, pp. 19-24
- « *Les sources du droit dans le projet de la Commission bicamérale pour les réformes constitutionnelles* », in *La réforme constitutionnelle en Italie, commentaires sur le projet de la Commission bicamérale pour les réformes constitutionnelles*, ouvrage collectif sous la direction de Maryse BAUDREZ, Economica-PUAM, 2002, pp. 137-173.
Cette étude, consacrée au problème itératif des sources du droit en Italie, se veut une critique résolue de la logique compromissaire qui a présidé aux travaux de la Commission bicamérale pour les réformes institutionnelles installée en 1997. Les intentions déclarées de rationalisation et de modernisation ont en effet buté contre la réalité politique d'objectifs partisans inavoués qui n'ont fait qu'accroître l'illisibilité du projet. Les apports du comparatisme (principalement du droit constitutionnel de la Vème République française) ont été détournés par les « néo-constituants » qui, loin de rationaliser le système des sources, l'ont rendu plus obscur encore. Ce projet de réorganisation des sources, quoique laissé, pour l'heure, lettre morte, présente un réel danger non seulement au plan juridique mais aussi au point de vue politique.
- « *Il controllo dello Stato francese sugli enti locali* », in *L'amministrazione italiana*, 2000, fasc. 9, pp. 1216-1223, en collaboration avec Jean-Jacques PARDINI, Professeur à l'Université de Toulon et du Var. Communication au Séminaire organisé par la Cour des comptes italienne le 13 juillet 2000 à Rome. *I controlli sulle autonomie territoriali nei Paesi dell'Unione Europea.*

III - NOTES JURISPRUDENTIELLES

Notes jurisprudentielles in « chronique Italie », *A.I.J.C.*, n° XV à XXI, Paris–Aix-en-Provence, PUAM-ECONOMICA, 2001 à 2014, dont :

- « Cour constitutionnelle et référendums abrogatifs » in *Chronique Italie, Annuaire International de Justice Constitutionnelle (A.I.J.C-2011)*, XXVII, Economica-PUAM, 2012 ; pp. 917- 922.
- « Précisions en matière d'écoutes téléphoniques de parlementaires », *Chronique Italie, Annuaire International de Justice Constitutionnelle (A.I.J.C)*, XXVI, Economica-PUAM, 2011, pp.700-702.
- « Rapports entre pouvoirs de l'Etat : conflits d'attribution, immunités parlementaires et immunités des conseillers régionaux. Note jurisprudentielle sur les arrêts n° 76, 137, 276 et 289 de 2001 de la Cour constitutionnelle italienne », *Chronique Italie, A.I.J.C.*, XVII, Economica-PUAM, 2002, pp. 638-642.
- « *La Cour constitutionnelle et les référendums abrogatifs en 2000* », *Chronique Italie, A.I.J.C.*, vol. XVI, Economica-PUAM, 2001, pp. 824-840.
- « *Note jurisprudentielle sur l'arrêt de la Cour constitutionnelle italienne*

n° 496 de 2000 », Chronique Italie, *A.I.J.C.*, n° XVI, *Economica-PUAM*, 2001, pp. 785-788.

- *Référendum et lois électorales* », chronique Italie, *A.I.J.C.*, n° XV, *Economica-PUAM*, 2000, pp. 682-684.

IV – COMMUNICATIONS

➤ En France

- « *Giuseppe Compagnoni, constitutionnaliste rousseauiste ?* ». Communication au colloque de Toulon des 7 et 8 novembre 2014, *Les précurseurs italiens du droit constitutionnel*.
- « *La composition de la Cour constitutionnelle italienne, entre équilibre et risque de paralysie* ». Communication à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, VIème journée d'études de l'UMR 7318, consacrée à la composition des juridictions, 7 juin 2013
- « *Les perceptions du temps de l'événement. Histoire lente versus temps réel ?* ». Communication à Toulon, Premières journées scientifiques de l'Université du Sud, 14 septembre 2006, en collaboration avec E. SUR.
- * « *Les référendums abrogatifs relatifs aux lois électorales du Parlement en Italie* ». Communication au IV^{ème} Congrès français de droit constitutionnel, Aix-en-Provence, les 10, 11 et 12 juin 1999.

➤ En Italie

- * « *Il controllo di costituzionalità in Francia* ». Communication à la Table Ronde « *Supremazia costituzionale e controllo di costituzionalità nel diritto costituzionale comparato* » organisée par la Faculté de droit d'Urbino le 5 mai 2000.
- * « *Il controllo dello Stato francese sugli enti locali* », in *L'amministrazione italiana*, 2000, fasc. 9, pp. 1216-1223, en collaboration avec Jean-Jacques PARDINI, Professeur à l'Université de Toulon et du Var. Communication au Séminaire organisé par la Cour des comptes italienne le 13 juillet 2000 à Rome. *I controlli sulle autonomie territoriali nei Paesi dell'Unione Europea*.

V – TRADUCTIONS

➤ En France

- * M. LUCIANI, « *Mythe et réalité du référendum* », , in *Cahiers du C.D.P.C.*, vol. 10, oct. 2013, pp. 23-125.
- * M. LUCIANI, « *Le référendum et la représentation politique* », in *Liber amicorum Jean-Claude Escarras, La communicabilité entre les systèmes juridiques*, Bruylant, 2006, pp. 573-592.
- * M. LUCIANI, « *L'antisouverain : mutation de la société internationale et décision économique nationale* », in, *Droit constitutionnel et mutations de la société internationale*, Tunis, A.I.D.C., 2003, pp. 111-155.

- * G. ZAGREBELSKY, « *L'opinion dissidente en Italie* », in *Les Cahiers du Conseil constitutionnel*, n°8, 2000, pp. 107-109.
- * Compte-rendu du rapport du Président de la Cour constitutionnelle italienne : « *La justice constitutionnelle en 1997* » (en collaboration), in « *Chronique Italie* », *A.I.J.C.*, vol XIV, Paris–Aix-en-Provence, PUAM-ECONOMICA, 1998.
- * Rapport du Président de la Cour constitutionnelle italienne : « *La justice constitutionnelle en 1996* » (en collaboration), in « *Chronique Italie* », *A.I.J.C.*, vol XIII, Paris–Aix-en-Provence, PUAM-ECONOMICA, 1997.

➤ **En Italie**

- * F. BILE, « *Cour constitutionnelle et Cour de cassation de la République italienne : contrôle de constitutionnalité et contrôle de légalité* », Table ronde organisée par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine des 16 et 17 mars 2000.
- * P. CICOLO, « *Organisation et pouvoirs du Secrétariat général de la Cour constitutionnelle italienne* », Congrès des Cours constitutionnelles européennes organisé à Kiev, les 18 et 19 novembre 1999.
- * G. NEPPI MODONA, « *Droit à un procès équitable* », séminaire U.N.I.D.E.M. de Brno des 23, 24 et 25 septembre 1999.
- * G. VASSALI, « *Le “statut de Rome” concernant l’institution d’un Tribunal pénal international permanent* », colloque organisé par le Conseil de l’Europe, juillet 1999.

ACTIVITÉS D’ENSEIGNEMENT

➤ **ENSEIGNEMENTS MAGISTRAUX**

- | | |
|------------------|---|
| 2014-2015 | <ul style="list-style-type: none"> • « <i>Histoire des idées politiques</i> », L1 droit • « <i>Sciences politiques</i> » (partie Italie, Faculté de droit de Toulon), L1 droit • « <i>Droit constitutionnel</i> », L1 droit • « <i>Société française contemporaine</i> », L1 AES • « <i>Droits constitutionnels européens</i> », L2 droit • « <i>Libertés fondamentales</i> », L3 droit • « <i>Politiques publiques de l’éducation</i> », M1 ESPE Mérignac |
| 2013-2014 | <ul style="list-style-type: none"> • « <i>Histoire des idées politiques</i> », L1 droit • « <i>Droit constitutionnel</i> », L1 droit • « <i>Société française contemporaine</i> », L1 AES • « <i>Droits constitutionnels européens</i> », L2 droit • « <i>Libertés fondamentales</i> », L3 droit • « <i>Entrée et séjour des étrangers extracommunautaires dans l’Union européenne</i> », M2 professionnel Migrations et droit des étrangers (Faculté de droit de Toulon) |
| 2012-2013 | <ul style="list-style-type: none"> • « <i>Histoire des idées politiques</i> », L1 droit • « <i>Droit constitutionnel</i> », L1 droit |

- « *Société française contemporaine* », L2 AES
 - « *Droits constitutionnels européens* », L2 droit
 - « *Libertés fondamentales* », L3 droit
 - « *Entrée et séjour des étrangers extracommunautaires dans l'Union européenne* », M2 professionnel Migrations et droit des étrangers.
- 2011-2012**
- « *Histoire des idées politiques* », L1 droit
 - « *Droit constitutionnel* », L1 droit
 - « *Société française contemporaine* », L2 AES
 - « *Droits constitutionnels européens* », L2 droit
 - « *Libertés fondamentales* », L3 droit
- 2010-2011**
- « *Histoire des idées politiques* », L1 droit
 - « *Droit constitutionnel* », L1 droit
 - « *Société française contemporaine* », L2 AES
 - « *Droits constitutionnels européens* », L2 droit
 - « *Libertés fondamentales* », L3 droit
- 2009-2010**
- « *Histoire des idées politiques* », L1 droit
 - « *Droit administratif* », L2 AES
 - « *Société française contemporaine* », L2 AES
 - « *Droits constitutionnels européens* », L2 droit
 - « *Libertés fondamentales* », L3 droit
- 2008-2009**
- « *Histoire des idées politiques* », L1 droit
 - « *Institutions juridictionnelles* », L1 droit
 - « *Droit administratif* », L2 AES
 - « *Société française contemporaine* », L2 AES
 - « *Droits constitutionnels européens* », L2 droit
 - « *Libertés fondamentales* », L3 droit
- 2007-2008**
- « *Histoire des idées politiques* », L1 droit
 - « *Droit administratif* », L2 AES
 - « *Méthode des sciences sociales* », L1 droit
 - « *Droits constitutionnels européens* », L2 droit
 - « *Droit international public* », L3 droit
- 2006-2007**
- « *Histoire des idées politiques* », L1 droit
 - « *Méthode des sciences sociales* », L1 droit
 - « *Droits constitutionnels européens* », L2 droit
 - « *Sciences politiques* », L3 droit
- 2005-2006**
- « *Histoire des idées politiques* », L1 droit
 - « *Méthode des sciences sociales* », L1 droit
 - « *Droits constitutionnels européens* », L2 droit
 - « *Sciences politiques* », L3 droit
- 2004-2005**
- « *Histoire des idées politiques* », L1 droit
 - « *Relations internationales* », L1 droit
 - « *Institutions administratives* », première année de Capacité en droit.
- 2003-2004**
- « *Histoire des idées politiques* », L1 droit
 - « *Institutions administratives* », première année de Capacité en droit.
- 2001-2002 :**
- « *Droit administratif* », deuxième année de Capacité en droit.
- 2000-2001 :**
- « *Droit administratif* », deuxième année de Capacité en droit.

➤ TRAVAUX DIRIGÉS

- 2005-2006
- « *Droit constitutionnel* », Première année de Licence.
 - « *Droits constitutionnels européens* », Deuxième année de Licence.
- 2004-2005
- « *Droit constitutionnel* », Première année de Licence.
- 2003-2004
- « *Droit constitutionnel* », Première année de Licence.
- 2001-2002 :
- « *Droit constitutionnel* », D.E.U.G. 1^{ère} année.
 - « *Droit administratif* », D.E.U.G. 2^{ème} année.
- 2000-2001 :
- « *Droit constitutionnel comparé* », Maîtrise en droit public.
 - « *Introduction et méthodologie* », D.E.U.G. 1^{ère} année.
- 1999-2000 :
- « *Droit constitutionnel comparé* », Maîtrise en droit public.
- 1998-1999 :
- « *Droit international public* », Licence en droit.
 - « *Relations internationales* », Maîtrise en droit public.
- 1997-1998 :
- « *Droit international public* », Licence en droit.
 - « *Relations internationales* », Maîtrise en droit public.

ACTIVITÉS DIVERSES DE RECHERCHE

I – Centre de Droit et de Politique Comparés Jean-Claude Escarras, Université du Sud Toulon et du Var, Faculté de droit, BP 1416, Toulon Cedex, CNRS, UMR 7318.

- Membre du *Centre de Droit et de Politique Comparés Jean-Claude Escarras* depuis 1997.
- Participation au programme de recherche du *Centre de Droit et de Politique Comparés Jean-Claude Escarras* sur la vie politique et institutionnelle italienne depuis 1998.

II – Organisation des journées d'études

- « *La communicabilité entre les systèmes juridiques français et italien* », C.D.P.C. Jean-Claude Escarras, septembre 1998.
- « *Les réformes constitutionnelles et législatives en France et en Italie depuis 1990* », C.D.P.C. Jean-Claude Escarras, 2003.

III – Tables rondes coorganisées par le G.E.R.J.C. (Aix-Marseille III), le C.D.P.C. Jean-Claude Escarras (Toulon - Var) et l'I.E.J.I.A. (Pau et Pays de l'Adour)

- « *Lutte contre le terrorisme et protection des droits fondamentaux* », XVIII^{ème} Table ronde internationale, septembre 2002 (A.I.J.C., T. XVIII, 2003)
- « *Immunités et privilèges de juridiction* », XVII^{ème} Table ronde internationale, septembre 2001 (A.I.J.C., T. XVII, 2001)

- « *Constitution et secret de la vie privée* », XVI^{ème} Table ronde internationale, septembre 2000 (A.I.J.C., T. XVI, 2000)
- « *Constitution et sécurité juridique* », XV^{ème} Table ronde internationale, septembre 1999 (A.I.J.C., T. XV, 1999)
- « *Les droits et libertés des étrangers en situation irrégulière* », XIV^{ème} Table ronde internationale, septembre 1998 (A.I.J.C., T. XIV, 1998)
- « *Les discriminations positives* », XIII^{ème} Table ronde internationale, septembre 1997 (A.I.J.C., T. XIII, 1997)

IV – Diffusion des connaissances

- « *Giuseppe Compagnoni, constitutionnaliste rousseauiste ?* », communication au colloque de Toulon des 7 et 8 novembre 2014, *Les précurseurs italiens du droit constitutionnel*.
- Traduction de l'article du Professeur Massimo LUCIANI, « *Mythe et réalité du référendum* », in *Cahiers du C.D.P.C.*, vol. 10, oct. 2013, pp. 23-125.
- « *La composition de la Cour constitutionnelle italienne, entre équilibre et risque de paralysie* ». Communication à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, VI^{ème} journée d'études de l'UMR 7318, consacrée à la composition des juridictions, 7 juin 2013
- Traduction de l'article de M. LUCIANI, « *Le référendum et la représentation politique* », in *Liber amicorum Jean-Claude Escarras, La communicabilité entre les systèmes juridiques*, Bruylant, 2006, pp. 573-592.
- Traduction de l'article de M. LUCIANI, « *L'antisouverain : mutation de la société internationale et décision économique nationale* », in, *Droit constitutionnel et mutations de la société internationale*, Tunis, A.I.D.C., 2003, pp. 111-155.
- Traduction de l'article du Professeur ZAGREBELSKY, juge à la Cour constitutionnelle italienne, « *L'opinion dissidente en Italie* », in *Les Cahiers du Conseil constitutionnel*, n°8, 2000, pp. 107-109.
- « *Il controllo dello Stato francese sugli enti locali* », en collaboration avec Jean-Jacques Pardini, Professeur à l'Université d'Auvergne. Communication au Séminaire organisé par la Cour des comptes italienne le 13 juillet 2000 à Rome, *I controlli sulle autonomie territoriali nei Paesi dell'Unione Europea*.
- « *Il controllo di costituzionalità in Francia* ». Communication à la Table Ronde « *Supremazia costituzionale e controllo di costituzionalità nel diritto costituzionale comparato* » organisée par la Faculté de droit d'Urbino le 5 mai 2000.
- Compte-rendu du rapport du Président de la Cour constitutionnelle italienne : « *La justice constitutionnelle en 1997* » (en collaboration), in « *Chronique Italie* », A.I.J.C., vol XIV, Paris–Aix-en-Provence, PUAM-ECONOMICA, 1998.
- Compte-rendu du rapport du Président de la Cour constitutionnelle italienne : « *La justice constitutionnelle en 1997* » (en collaboration), in « *Chronique Italie* », A.I.J.C., vol XIV, Paris–Aix-en-Provence, PUAM-ECONOMICA, 1998.
- Traduction du rapport du Président de la Cour constitutionnelle italienne : « *La justice constitutionnelle en 1996* » (en collaboration), in « *Chronique Italie* », A.I.J.C., vol XIII, Paris–Aix-en-Provence, PUAM-ECONOMICA, 1997.
- Traduction du rapport du Docteur BILE, juge à la Cour constitutionnelle italienne, « *Cour constitutionnelle et Cour de cassation de la République italienne : contrôle de constitutionnalité et contrôle de légalité* », Table ronde organisée par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine des 16 et 17 mars 2000.

- Traduction du rapport du Docteur CICOLO, Secrétaire Général de la Cour constitutionnelle italienne, « *Organisation et pouvoirs du Secrétariat général de la Cour constitutionnelle italienne* », Congrès des Cours constitutionnelles européennes organisé à Kiev, les 18 et 19 novembre 1999.
- Traduction du rapport du Professeur NEPPI MODONA, juge à la Cour constitutionnelle italienne, « *Droit à un procès équitable* », séminaire U.N.I.D.E.M. de Brno des 23, 24 et 25 septembre 1999.
- Traduction du rapport du Professeur VASSALI, juge à la Cour constitutionnelle italienne, « *Le “statut de Rome” concernant l’institution d’un Tribunal pénal international permanent* », colloque organisé par le Conseil de l’Europe, juillet 1999.
- Traduction du rapport du Président de la Cour constitutionnelle italienne : « *La justice constitutionnelle en 1996* » (en collaboration), in « *Chronique Italie* », A.I.J.C., vol XIII, Paris–Aix-en-Provence, PUAM-ECONOMICA, 1997.

V – Participation à des leçons d’agrégation de droit public

- Participation à la leçon de 24 heures de Matthieu Fau-Nougaret en droit constitutionnel pour le concours d’agrégation en droit public, concours 2005/2006.
- Participation à la leçon de 24 heures de Jean-Jacques Pardini en théorie du droit et idées politiques pour le concours d’agrégation en droit public, concours 2001/2002.
- Participation à la leçon de 24 heures de Jean-Jacques Pardini en théorie du droit pour le concours d’agrégation en droit public, concours 1999/2000.

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

- 2011-2014
 - Chargé de Mission handicap près le Président de l’Université Montesquieu Bordeaux IV puis Directeur du service handicap
 - Membre du Conseil des études et de la vie universitaire de l’Université Montesquieu Bordeaux IV
- 2009-2011
 - Membre du Conseil d’UFR droit et sciences politiques de l’Université Montesquieu Bordeaux IV

AUTRES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

- 2002-2003: *Avocat pré-stagiaire* au Cabinet de M^e Paul-Jean Vincensini, avocat à Marseille
- 1999-2000 : *Assistant de recherches à la Cour constitutionnelle italienne*
- 1999 (janvier-avril): *Chargé de mission* au Conseil général des Bouches-du-Rhône rédaction d’un rapport relatif à la réhabilitation des quartiers en difficulté et des copropriétés dégradées du département.
- 1996-1998

- *Conseiller technique* de juillet 1997 à octobre 1998 (temps partiel) à L'ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'INTEGRATION (Association sous la tutelle du Ministère de la santé) : suivi de dossiers juridiques, négociation contractuelle, création d'établissements sociaux, responsabilité de la documentation.
- *Chef du service documentation* de janvier 1997 à janvier 1998 (temps partiel) à LA CHRYSALIDE-MARSEILLE (Association sous la tutelle du Ministère de la santé).
- *Chargé de mission* de juillet 1996 à janvier 1997 (temps partiel) à LA CHRYSALIDE-MARSEILLE.

LANGUES

- **Italien** Lu, écrit, parlé
- **Allemand** Scolaire
- **Anglais** Scolaire